

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1630**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Reppelin

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

**Bureau du 5 juillet 2010****Décision n° B-2010-1630**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Par délibération du 31 mai 2010, le conseil de Communauté a approuvé les travaux de requalification du centre-ville de Pierre Bénite. Dans le programme de ces travaux, il est prévu de réaliser l'extension du parking Roger Salengro. Ces travaux permettront d'augmenter le nombre de places de stationnement qui passeront ainsi de 44 à 71 places. Conformément au code de l'urbanisme, la capacité finale du parking étant supérieure à 49 places, il convient de déposer une demande de permis d'aménager à la commune de Pierre Bénite afin de réaliser ces travaux ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Autorise** monsieur le Président à :

a) - déposer la demande de permis d'aménager dans le cadre de l'extension du parking Roger Salengro à Pierre Bénite,

b) - accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.**